



Le comité de dérive

Commissaire en chef François Martineau
Chef de la division Action de l'Etat en Mer
Préfecture maritime de l'Atlantique

Plan

- **Introduction : Un comité de dérive : pourquoi faire ?**
- **Historique**
 - **1999 : *Erika***
 - **2002 : *Prestige***
 - **2006 : L'Instruction du Premier Ministre du 11 janvier 2006**

Localiser la pollution pour la traiter



Le retour d'expérience de *l'Erika*

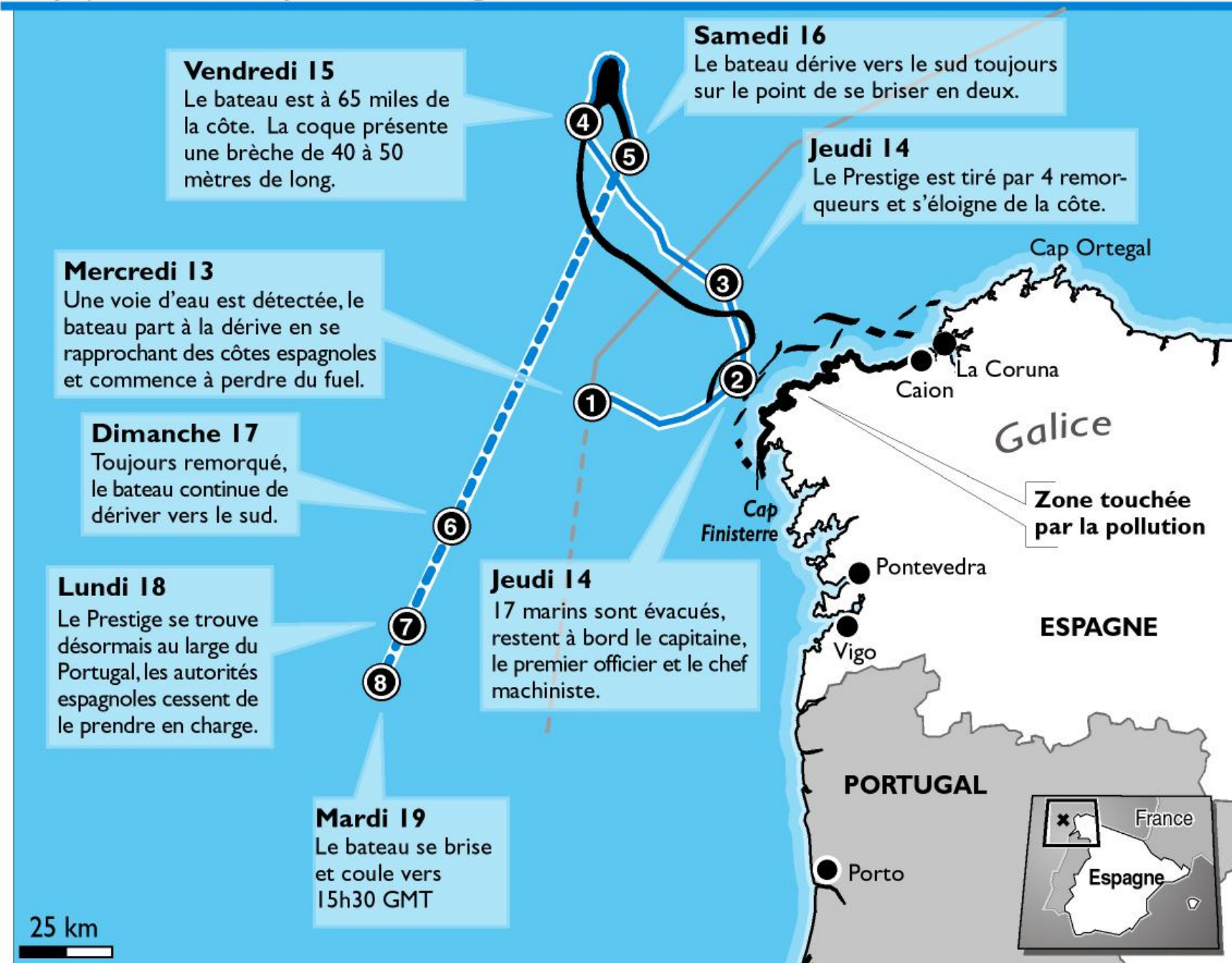


- Des prévisions imparfaites
- Une communication insuffisamment maîtrisée

Prestige : l'adaptation du dispositif

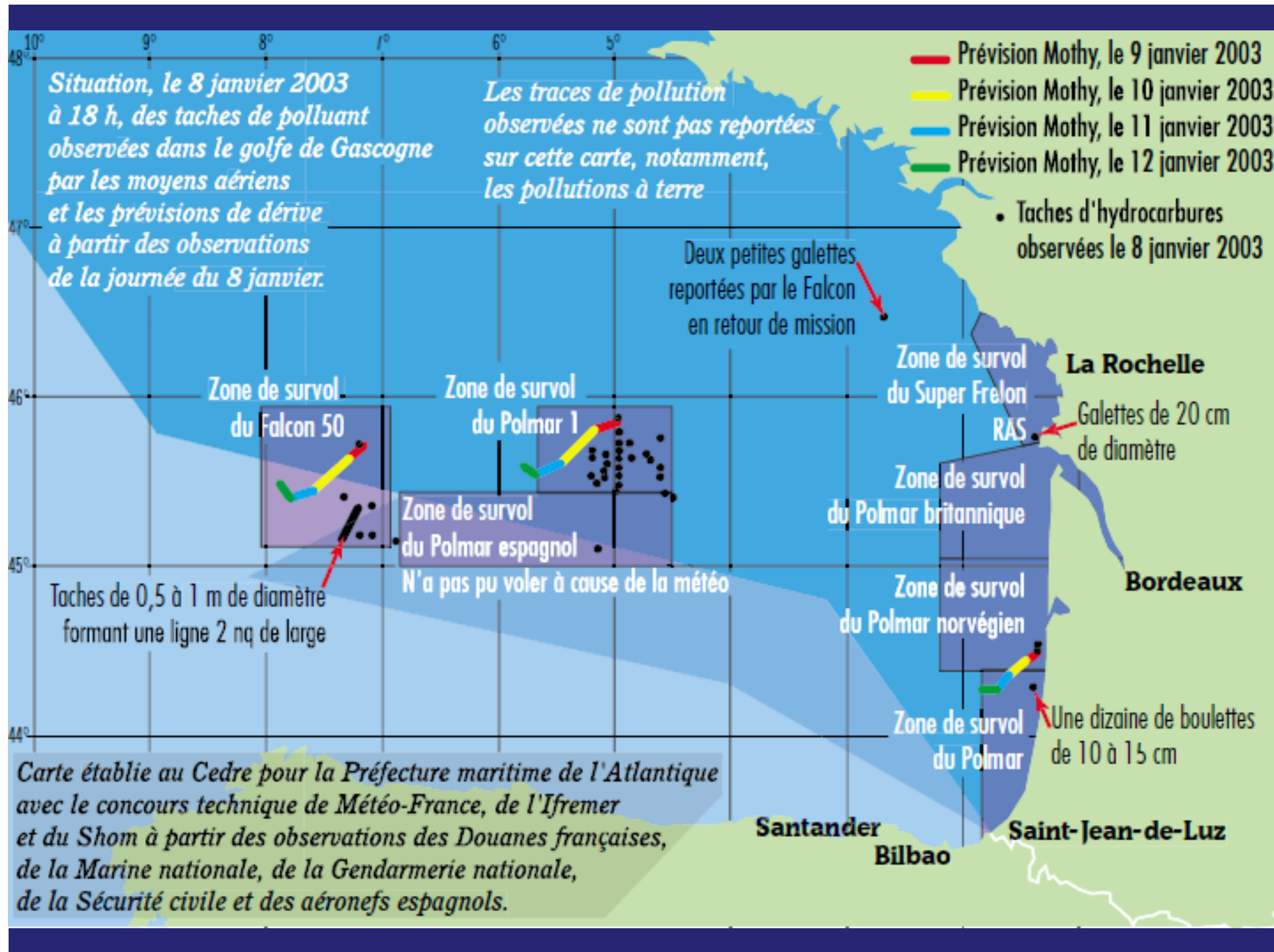


Sept jours de dérive pour le "Prestige"



21 novembre 2002 : le SG Mer demande à :

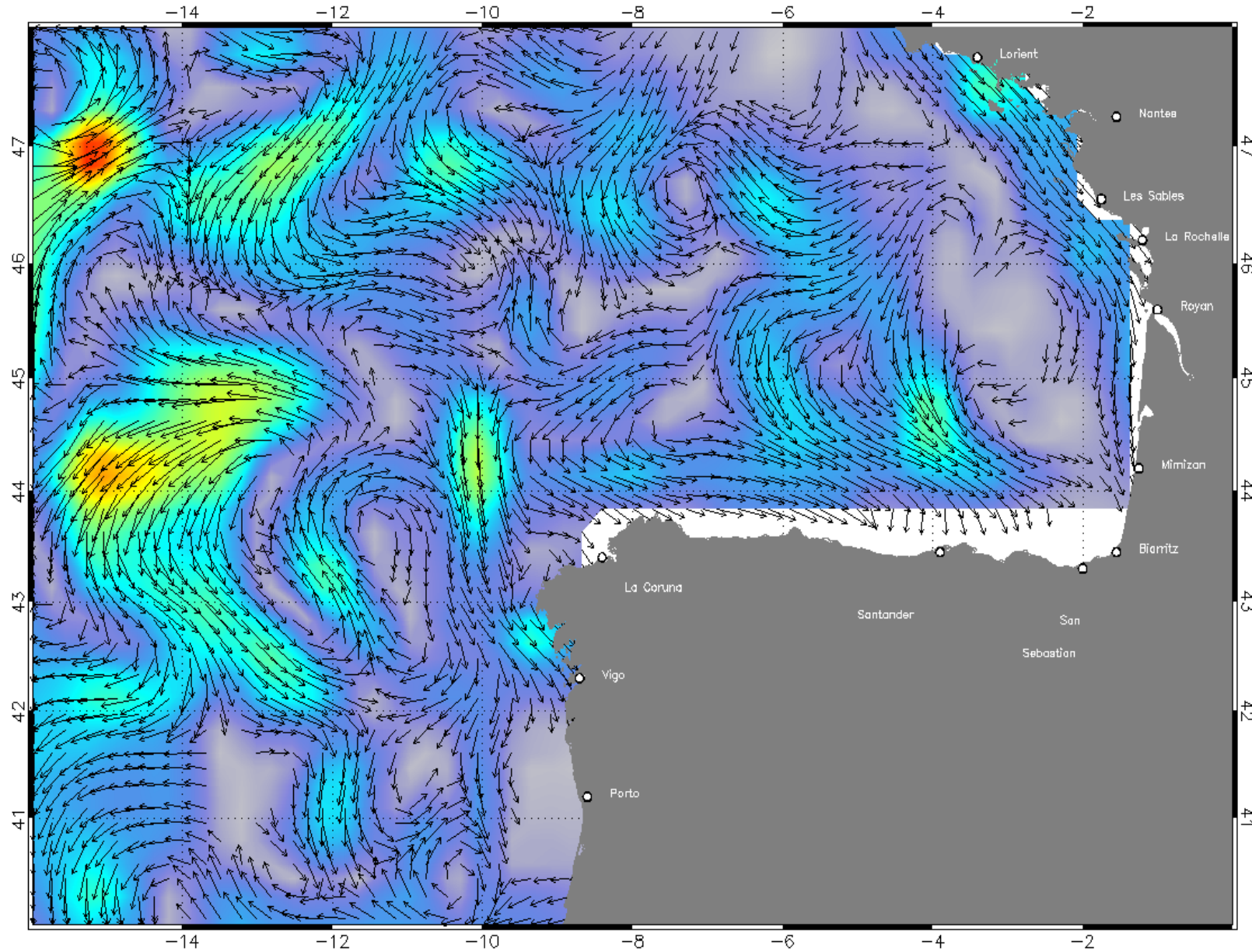
- l'IFREMER ;
- au SHOM ;
- à METEO France ;
- au CEDRE
- « *de détacher au CEDRE un agent de liaison en vue de fournir quotidiennement à la Préfecture maritime de l'Atlantique les éléments relatifs à la dérive des nappes de pétrole lourd relâchées par le Prestige* »



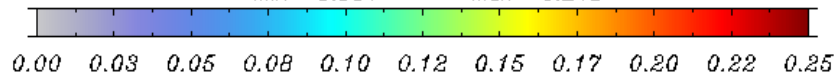
Les outils du comité

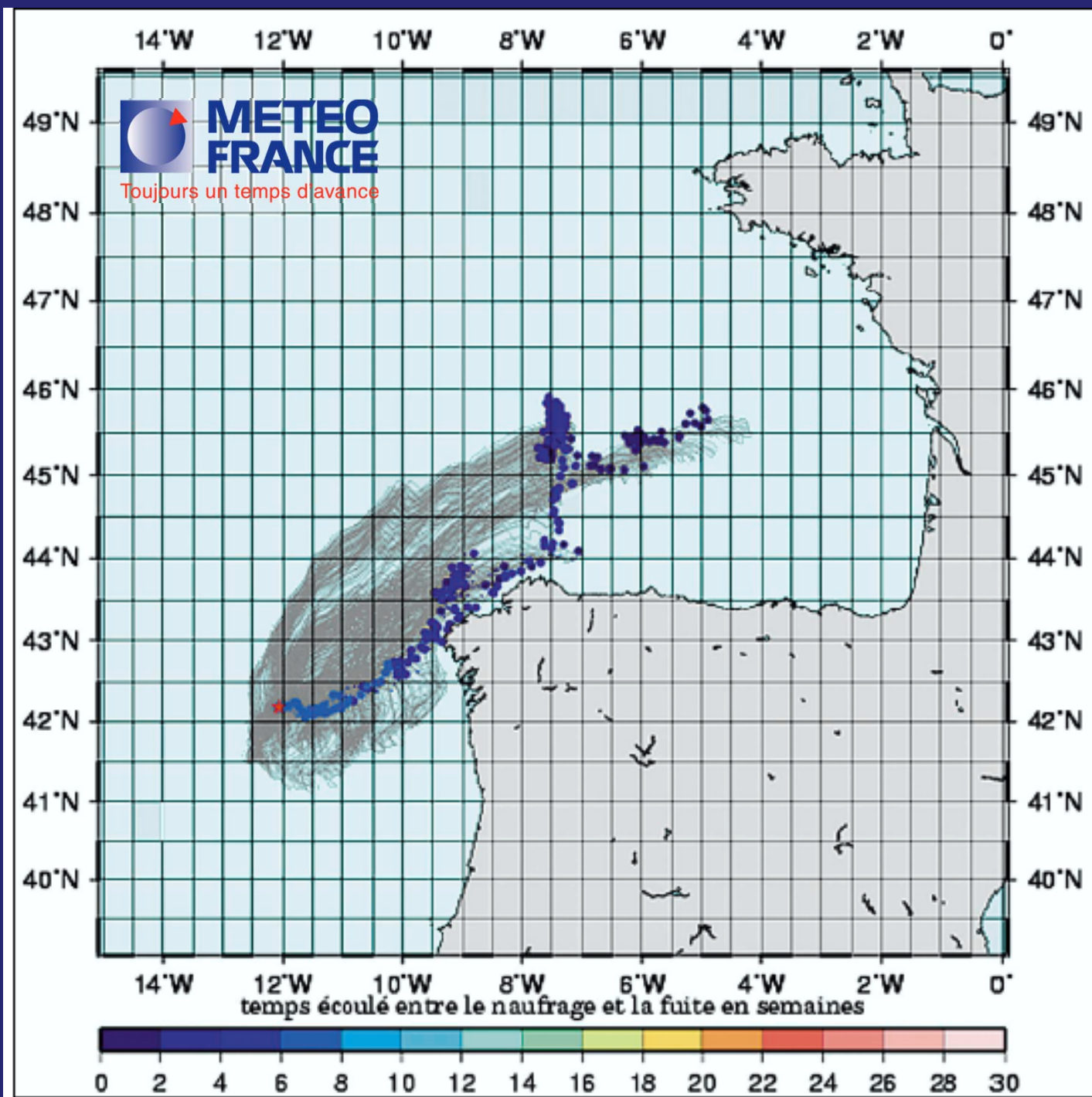
- Les modèles mathématiques
- L'observation aérienne
- Les bouées dérivantes
- Les photos satellites

PSY1v1 Mean Surface Current : 12-2002



Min = 0.001 m/s Max = 0.213





Reconnaissance aérienne



2 à 7 vols chaque jour
> 1200 h de vols d'observation

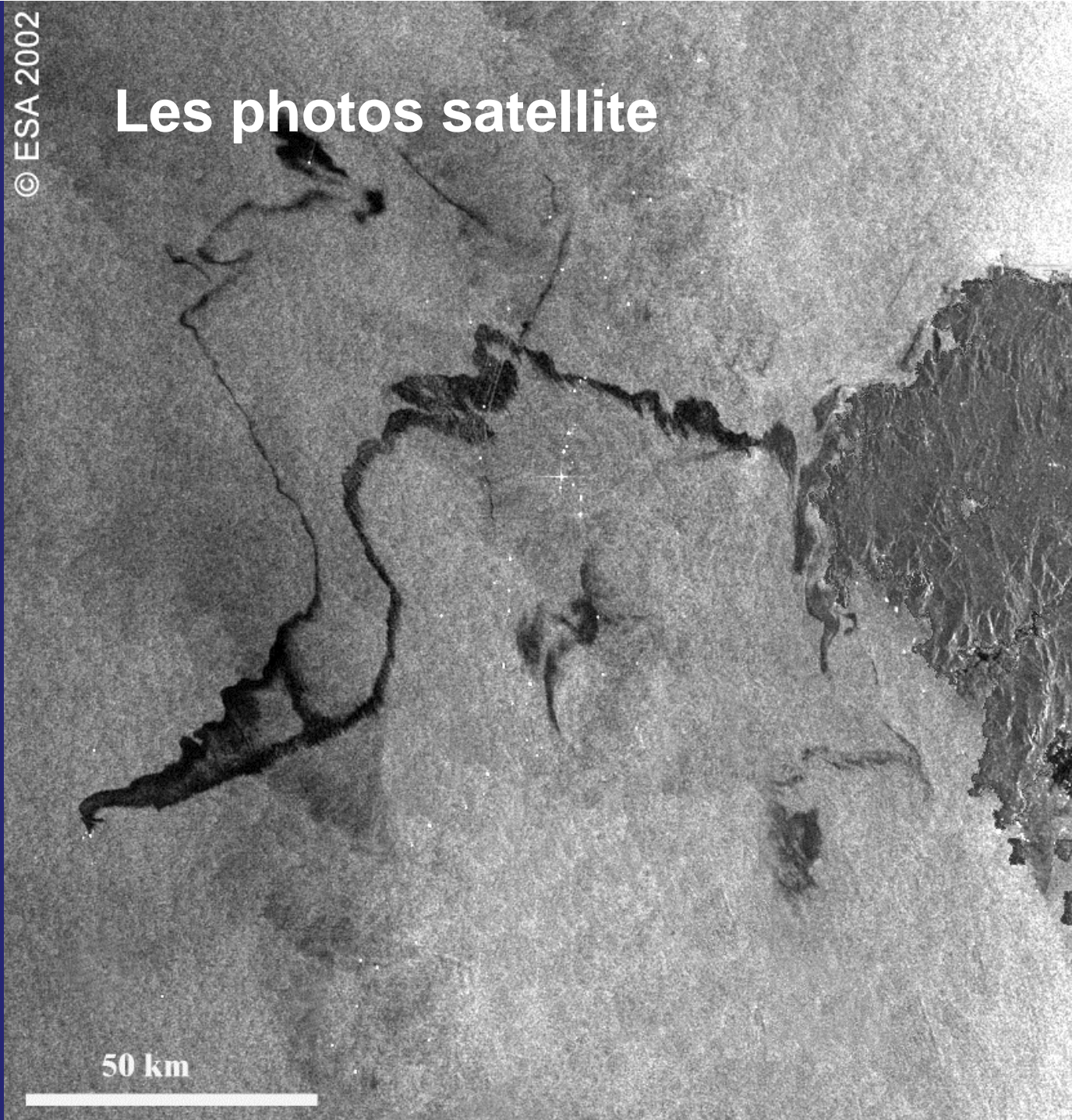


Les bouées dérivantes

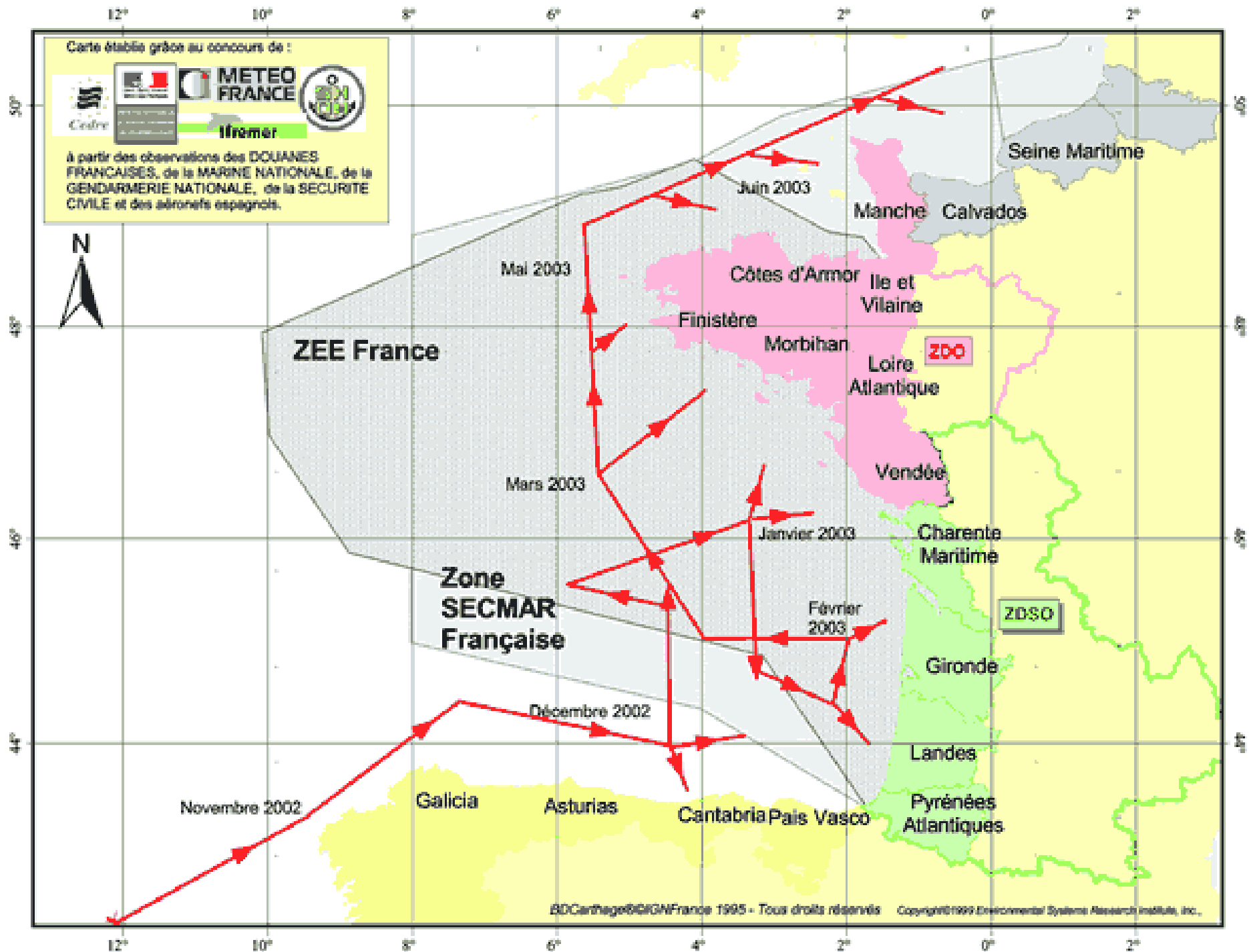


© ESA 2002

Les photos satellite



50 km



Un bilan encourageant :

- Plus grande quantité d'hydrocarbures récupérée à la mer dans une marée noire (53 000 t d'émulsion en Espagne et en France)
- Grâce :
 - aux conditions de diffusion et de dérive progressive de la pollution
 - aux nombreuses reconnaissances aériennes
 - qui ont permis d'affiner les prévisions des modèles mathématiques
 - **Reste à améliorer : la prévision de dérive à proximité de la côte**

Instruction du 11 janvier 2006 portant adaptation de la réglementation relative à la lutte contre la pollution du milieu marin (POLMAR)

- « Un comité d'analyse des observations et de prévision des suivis de dérives de nappes est mis en place auprès du préfet maritime ou du délégué du Gouvernement, représentant de l'Etat en mer dans les collectivités d'outre-mer. Animé par le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), ce comité est composé de représentants de Météo-France, de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM). Il peut également comprendre, en tant que de besoin, des représentants de tout autre organisme national ou étranger compétent. »